Les différents conseils de l'établissement

Pas toujours facile de comprendre le fonctionnement de son établissement …

… pourtant **vous avez votre rôle à jouer !** Voici un tableau général présentant chacune des instances existantes, leur rôle et la place que vous pouvez y occuper.

Les différents conseils	***Rôle général*** ***(extrait de la circulaire du 30 octobre 2001)***	***Nombre de représentants élèves***	***Fréquence et période***	***Le rôle des délégués, quelques exemples :***
DE CLASSE	« Examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe afin de mieux guider l'élève dans son travail, ses choix d'études, son orientation, ... »	2 par classe	A l'issue de chaque fin de trimestre (3 par an minimum)	- Donner leur avis sur le fonctionnement général de la classe. - Apporter des éclairages sur les cas individuels des élèves . - Formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement de la classe (ex : mettre en place un calendrier des devoirs surveillés pour améliorer la répartition).
DES DÉLÉGUÉS ÉLÈVES	« Donne son avis et formule des propositions sur les questions relatives à la vie et au travail scolaire »	Délégués de classe + délégués élus en CI, en CA, en CE	Au moins 3 fois par an sur convocation du proviseur ou à la demande de la moitié de ses membres	Les délégués formulent et écrivent des propositions qu'ils devront porter au nom du conseil, dans d'autres instances : - Passer d'un système d'études surveillées en salle, à un système d'études en chambre en semi-autonomie pour les internes. - Envisager la révision de certaines règles prévues au RI. - Consacrer un lieu de travail et de réunion pour les délégués.

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne

INTÉRIEUR (CI)	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du LEGTA ou LPA. »	6 représentants élus des élèves et étudiants	A minima avant chaque session du conseil d'administration	- Présenter un projet argumenté pour changer les modalités d'étude à l'internat.
DE CENTRE	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFPPA »	3 représentants élus des stagiaires ou des anciens stagiaires		- Proposer la création d'une journée d'accueil favorisant la connaissance des stagiaires de l'équipe, l'organisation de covoiturage ...
DE PERFECTIONNEMENT	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA »	Des représentants élus des apprentis		- Exposer leurs inquiétudes concernant une éventuelle fermeture de filière et demander des informations complémentaires.
D'EXPLOITATION et/ou D'ATELIER TECHNOLOGIQUE	« Donne son avis et formule des propositions sur tout ce qui concerne l'exploitation »	2 représentants élus des élèves 1 représentant élu des apprentis 1 représentant élu des stagiaires		- Participer à l'organisation pédagogique de l'exploitation en proposant des stages découverte pour tous les élèves entrants.
D'ADMINISTRATION (CA)	« Règle par ses délibérations les affaires de l'EPLEFPA et des centres qui le constituent. »	2 ou 3* représentants des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires *(* en cas d'absence d'association des anciens élèves)*	A minima deux fois par an	- Participer à l'ensemble des délibérations puis voter les différentes propositions dont celles amenées par les apprenants.
DE DISCIPLINE	Convoqué sur décision du chef d'établissement pour statuer sur une transgression majeure du règlement intérieur	1 représentant des élèves et des étudiants *(Élu parmi et par l'ensemble des représentants au CI)*	Sur décision du chef d'établissement	

Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Etre délégué au conseil de classe

Qui ?

- On y compte **2 représentants des élèves*** de la classe concernée.

(* étudiants ou apprentis le cas échéant)

Quoi ?

- C'est une instance qui « examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe afin de mieux **guider l'élève dans son travail, ses choix d'études, son orientation**, ... ».

Quand ?

- Il se réunit au moins **trois fois par an**.

Comment ?

- Les délégués **donnent leur avis sur le fonctionnement général de la classe**, apportent éventuellement des éclairages sur les cas individuels des élèves, peuvent formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement de la classe (ex : mettre en place un calendrier des devoirs surveillés pour améliorer leur répartition).

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Etre délégué au conseil intérieur

Quoi ?

● Son rôle général : « **il donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du LEGTA ou LPA**. ». Etre délégué au Conseil Intérieur, **c'est s'impliquer directement dans la vie du lycée** et faire ainsi évoluer son fonctionnement.

Qui ?

● On peut y compter :
6 représentants élus des élèves et étudiants

Quand ?

● Le conseil intérieur se réunit au moins avant chaque session du Conseil d'Administration, soit a minima deux fois par an.

Comment ?

● Après avoir recueilli l'avis de l'ensemble des élèves par le biais du conseil des délégués, les délégués élus formulent des propositions et donnent leurs avis sur tout ce qui concerne : le règlement intérieur, les projets éducatifs et pédagogiques, l'information sur l'orientation...

Bonus !

● Quelques exemples d'actions déjà proposées par des délégués ici et là : mise en place des chambres études pour les internes, organisation d'un déplacement collectif au salon de l'orientation de la région..

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Les fiches pratiques d'EnVie scolaire

Etre délégué au conseil de centre

C'est un peu l'équivalent du conseil intérieur pour le **CFPPA**.
Voici néanmoins ses particularités :

Quoi ?

- Son rôle général : « **il donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFPPA**. »

Qui ?

- On y compte :
3 représentants élus des stagiaires ou des anciens stagiaires

Etre délégué au conseil de perfectionnement

C'est un peu l'équivalent du conseil intérieur pour le **CFA**.
Voici néanmoins ses particularités :

Quoi ?

- Son rôle général : « **il donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA**. »

Qui ?

- On y compte des représentants élus des apprentis

Quand ?

- Il se réunit au moins avant chaque session du Conseil d'Administration, soit a minima deux fois par an.

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Être délégué au conseil d'exploitation (ou atelier technologique)

Quoi ?

● Son rôle général : « **il donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'exploitation**. »

Qui ?

● On y compte :
- 2 représentants élus des élèves
- 1 représentant élu des apprentis
- 1 représentant élu des stagiaires

Comment ?

● Etre délégué au Conseil d'Exploitation, **c'est avant tout s'intéresser au fonctionnement et à la vie de l'exploitation** (ou de l'atelier). C'est aussi participer à une réflexion collective pour faire en sorte que l'exploitation devienne un véritable support dans vos formations !

Quand ?

● Il se réunit au moins avant chaque session du Conseil d'Administration, soit a minima deux fois par an.

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Etre délégué au conseil d'administration

Quoi ?

- Le conseil d'administration est un **organe central** dans le fonctionnement de l'établissement. Il **prend les décisions pour l'ensemble des centres qui le constituent** : lycée(s), CFA, CFPPA, exploitation(s)...

Quand ?

- Il se réunit au moins deux fois par an.

Qui ?

- On y compte 2 ou 3* représentants des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires

(* en cas d'absence d'association des anciens élèves)

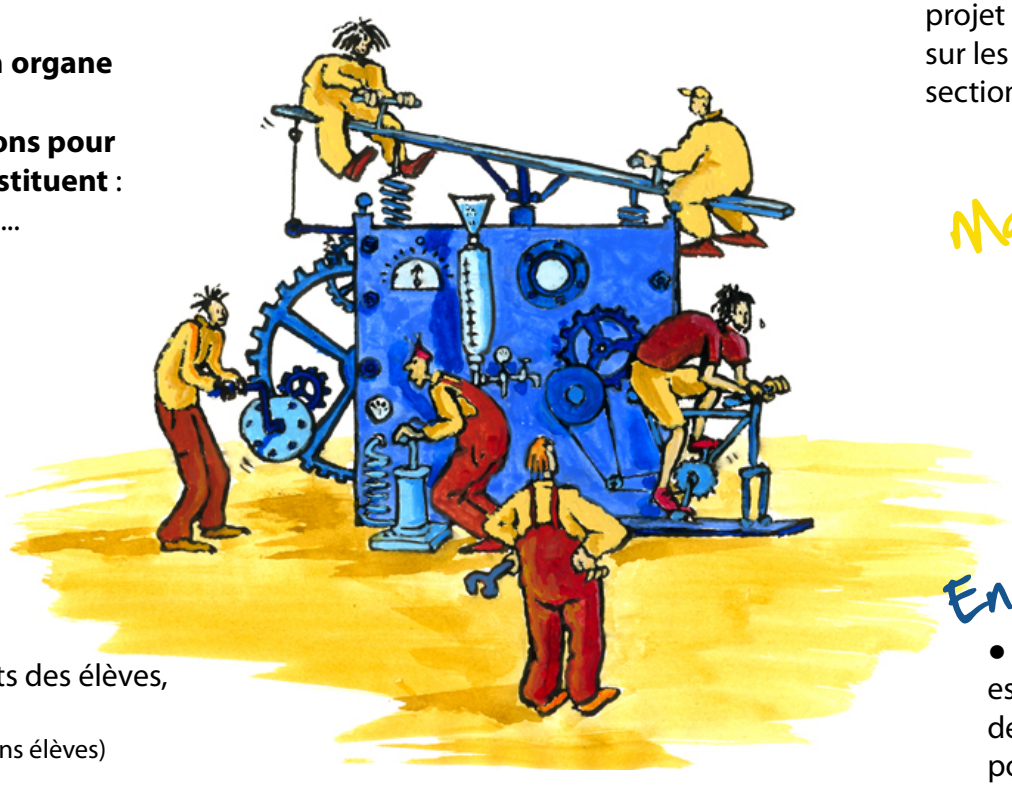

Comment ?

- Il vote le budget, adopte le règlement intérieur pour chaque centre, vote le projet d'établissement, donne son avis sur les créations ou suppression de sections, d'options ...

Mais encore ?

- C'est une instance délibérative et décisionnelle : l'ensemble des avis et propositions formulés en conseil intérieur, conseil de centre, de perfectionnement et d'exploitation sont votés au cours de ces séances.

En pratique ?

- En tant que délégué au CA, votre rôle est donc de soutenir les propositions des élèves mais aussi de vous positionner pour toutes les autres (budget, projets pédagogiques, ...) en votant oui/non/abstention.

l'Europe s'engage en France avec le FSE
Florac SupAgro Institut d'éducation à l'agro-environnement
UNION EUROPÉENNE
Cette action est cofinancée par l'Union européenne